

Communiqué du Conseil d'Etat

14 mai 2014

La version Internet fait foi

Sommaire

Genève internationale	4
Félicitations à M. Francis Gurry pour sa réélection à la tête de l'OMPI.....	4
Genève	5
Prochain dépôt d'un projet de loi sur la mobilité, contreprojet indirect à l'IN 154 « Pour des transports publics plus rapides ! ».....	5
Soutien à deux entités actives dans le domaine culturel	6
Nominations	7
Renouvellement des conseils d'administration et de fondation des institutions de droit public.....	7
Agenda des invitations à la presse	8

Félicitations à M. Francis Gurry pour sa réélection à la tête de l'OMPI

Le Conseil d'Etat a adressé ses chaleureuses félicitations à M. Francis Gurry à l'occasion de sa réélection, le 8 mai dernier, au poste de directeur général de l'[Organisation mondiale de la propriété intellectuelle \(OMPI\)](#) pour un nouveau mandat de six ans.

La confiance réitérée de la part des représentants des Etats membres à l'égard de M. Gurry permettra sans nul doute de continuer à relever les défis majeurs auxquels est confrontée l'OMPI. Au seuil de ce nouveau mandat, le Conseil d'Etat se réjouit de voir se consolider encore davantage les excellentes relations qu'a toujours entretenues l'organisation avec les autorités de la République et canton de Genève.

Prochain dépôt d'un projet de loi sur la mobilité, contreprojet indirect à l'IN 154 « Pour des transports publics plus rapides ! »

Suite à l'aboutissement, en janvier dernier, de l'[initiative populaire 154 « Pour des transports publics plus rapides! »](#) (voir [point de presse du 15 janvier 2014](#)), le Conseil d'Etat a adopté un arrêté la déclarant valide ainsi que son rapport au Grand Conseil sur sa prise en considération. Le gouvernement invite les députés à rejeter cette initiative, qui demande la priorité des transports publics dans la circulation, et annonce le dépôt avant fin 2014 d'un contreprojet indirect à cette initiative, sous la forme d'un projet de loi sur la mobilité.

La [loi sur le réseau des transports publics](#) prévoit, à son article 2, que la vitesse commerciale d'un bout à l'autre d'une ligne urbaine qui emprunte le réseau routier est supérieure à 18 km/h, et supérieure à 30 km/h pour les lignes en site protégé. Or, l'analyse menée dans le cadre du rapport sur l'IN 154 a montré que l'inscription de la priorité aux transports collectifs dans la constitution n'apporterait pas de garantie quant à l'atteinte de ces objectifs. De plus, elle contrevient à la [stratégie Mobilités 2030](#), qui préconise une application différenciée du libre choix du mode de transport en s'appuyant sur le mode le plus efficace en fonction du lieu et du moment.

Si le principe même de priorité aux transports publics défendu par les initiants n'entre pas en contradiction avec la volonté du Conseil d'Etat de travailler sur un développement raisonné des déplacements, il doit être traité en coordination avec les autres modes de déplacement, en fonction de périmètres définis, dans lesquels les rapports de priorités modales sont clairement identifiés.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat est déterminé à favoriser la complémentarité des modes de transport pour accéder au centre-ville et aux pôles de l'agglomération, en optimisant les infrastructures existantes et en répondant à la croissance de la demande en déplacements d'ici 2030. Concrètement, cela signifie qu'il s'agit de prioriser les transports publics et les modes doux dans le centre tout en facilitant l'accès aux transports professionnels, d'assurer un réseau routier efficace permettant les déplacements dans l'agglomération et vers l'extérieur, ainsi que de développer une politique du stationnement globale valorisant les espaces de vie et permettant des transbordements facilités vers les transports collectifs dans ces pôles urbains.

Le projet de loi sur la mobilité actuellement en cours d'élaboration définira les secteurs où il s'agira de prioriser tel ou tel mode de transport. Avec ce projet, le Conseil d'Etat a l'ambition de proposer une réponse globale et adaptée, de nature à améliorer l'ensemble des mobilités.

Pour toute information complémentaire : Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat (sur la validité), ☎ 022 327 95 09, ou M. David Favre, secrétaire général adjoint, DETA, ☎ 022 327 96 05.

Soutien à deux entités actives dans le domaine culturel

Le Conseil d'Etat a accordé une aide financière d'un montant total de 105'000 francs à deux structures de diffusion artistique, respectivement dans le domaine du cinéma et des arts vivants.

Ainsi, 40'000 francs ont été accordés à l'[association Cinématou](#), qui se charge d'organiser et proposer au public le Festival international du film Animatou. Ce festival de films d'animation se tiendra du 3 au 11 octobre prochains à Genève.



Par ailleurs, 65'000 francs ont été attribués à [CORODIS, commission romande de diffusion des spectacles](#), qui soutient et organise la diffusion des spectacles romands tant en Suisse qu'à l'étranger. Cet organisme bénéficie d'une convention intercantonale impliquant sept cantons, dont Genève.

Ces aides s'inscrivent dans le cadre de la politique culturelle du canton qui, entre autres tâches, a celle de « favoriser la diffusion des œuvres et le rayonnement des artistes et des institutions », selon la [loi cantonale sur la culture, du 16 mai 2013](#).

*Pour toute information complémentaire : Mme Joëlle Comé, directrice du service cantonal de la culture, DIP,
☎ 022 546 66 70.*

Nominations

Renouvellement des conseils d'administration et de fondation des institutions de droit public

Le Conseil d'Etat a poursuivi le renouvellement, dont les deux premières étapes ont eu lieu les [30 avril](#) et [7 mai](#) derniers, des membres des conseils d'administration ou de fondation des institutions de droit public pour la période du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2018.

Conseil d'administration de la Fondation pour les terrains industriels de Genève

- Membres désignés par le Conseil d'Etat : M. Antonio Hodgers, M. Pascal Chobaz (*), M. Patrick Baud-Lavigne (*), M. Michael Kleiner (*suppléant) ; M. Charles Spierer, M. Jacques Cottet, M. Charles Lassauce.
- Membres élus par le Grand Conseil : Mme Dominique Amaudruz, N. Nicolas Aune (*), Mme Aurore Bui, M. Bénédic Fontanet, M. Jean-François Girardet, M. Jean-Pierre Thorel, Mme Salika Wenger (*).
- Membre désigné par le Conseil administratif de la Ville de Genève : M. Rémy Pagani.
- Membres désignés par les autres communes : M. François Baertschi (Lancy), M. Jean-Marc Devaud (Meyrin), M. Thierry Durand (Plan-les-Ouates), M. Claude Guinans (Satigny), M. Yvan Rochat (Vernier), M. Nicolas Walder (Carouge).

(*) Nouveau membre.

Commissions officielles

Le Conseil d'Etat a également poursuivi le renouvellement des commissions officielles pour la période allant du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2018, conformément à la [loi sur les commissions officielles \(LCOF\) du 18 septembre 2009](#) :

- commission consultative du réseau de distribution de chaleur à partir de l'usine des Cheneviers (CADIOM) ;
- commission des ports ;
- commission de réinsertion professionnelle ;
- commission de coordination du réseau de soins et du maintien à domicile ;
- commission consultative de l'aide sanitaire urgente ;
- commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients.
- commission cantonale d'indication ;
- commission consultative en matière de protection des données, de transparence et d'archives publiques ;
- commission électorale centrale.

La liste complète des membres des commissions officielles sera consultable sur le site Internet officiel à l'adresse www.ge.ch/codof dans le courant du mois de juin, ainsi que sous forme d'arrêtés à l'adresse www.ge.ch/chancellerie/arretes-conseil-etat d'ici au 1^{er} juin 2014.

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

DATE	SUJET	LIEU	DPT	CONTACT
15 mai 10h30	Lancement des Jeux de Genève 2014	Restaurant L'Horizon, route des 3 Lacs 5760 74560 Monnetier Mornex/F	DIP VilleGE Jeux de Genève	Olivier Mutter ☎ 078 817 16 13 Sybille Bonvin ☎ 022 418 40 10 ou 079 277 77 12 Audrey Sommer ☎ 079 570 14 66
16 mai 14h00	Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente : changements et perspectives	Picto – Espace d'art polyvalent 28-30, avenue Ernest-Pictet 1203 Genève	DIP DALE	Teresa Skibinska ☎ 022 546 69 35 ou 079 503 77 99 Nicole Bovard Briki ☎ 022 327 94 25 ou 076 435 35 70
10 juin 15h00	GEothermie2020	Salle Nicolas Bogueret 2, rue de l'Hôtel-de-Ville	DETA DALE	Grégoire Pralong ☎ 022 456 76 13 ou 076 376 73 79
11 juin <i>Heure à déterminer</i>	Présentation du programme de législature du Conseil d'Etat	Salle des Fiefs de l'Hôtel de Ville	PRE	Nicolas Merckling ☎ 022 327 90 80 ou 078 684 01 54